

Automobile Club

**En cas de vol de votre voiture
l'Automobile club
vous prête un véhicule**



VOITURE VOLÉE!

Le vol de son véhicule entraîne une somme de tracas dont la privation de son moyen de locomotion reste certainement le plus pénalisant.

**30 jours de prêt pour 37 €
par an.**

**C'est moins que le prix
d'une journée de location.**

Une garantie qui s'applique **en France métropolitaine**

Pourquoi cette option ?

Elle n'est pas comprise dans votre assurance automobile. Sachez qu'au-delà des démarches administratives, il vous faudra patienter 30 jours pour que votre voiture soit déclarée, du point de vue de l'assureur, volée. Ce délai risque de vous paraître bien long si vous ne pouvez pas en financer une nouvelle avant le versement de l'indemnité d'assurance. C'est la raison pour laquelle les Automobile Clubs vous proposent de souscrire l'option « Véhicule de remplacement en cas de vol ».

La procédure.

La mise à disposition d'un véhicule de remplacement en cas de vol vous permet de disposer d'un véhicule de location pendant une durée de 30 jours* dès lors que le vôtre, volé, n'est pas retrouvé dans un délai de 24 heures. Cette garantie est complétée par la possibilité de prendre possession d'un véhicule de location (cat. A) pendant 4 jours* si celui que l'on vous a volé est retrouvé dans ce délai de 30 jours mais dans un tel état que les dégâts occasionnés entraînent son immobilisation immédiate pendant 24 heures et nécessitent un temps de main-d'œuvre égal ou supérieur à 4 heures.

Ce service n'est pris en charge que si nous avons été prévenus au préalable et avons organisé nous-mêmes la prestation.

Pour 37 €** seulement, la garantie « Véhicule de remplacement en cas de vol » constitue un très bon complément à votre contrat d'assurance automobile ainsi qu'à votre adhésion à l'Automobile Club.

Alors, n'hésitez pas à nous interroger si vous désirez avoir plus d'informations. Vous pouvez également souscrire dès aujourd'hui cette option quelle que soit votre formule de cotisation en nous retournant le bulletin figurant ci-dessous.

Bulletin de souscription

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

Je suis adhérent à l'A.C. de

N° adhérent

J'ai bien pris connaissance des garanties et souhaite souscrire **l'option véhicule de remplacement en cas de vol** de mon véhicule.

Marque

N° immatriculation

Vous trouverez ci-joint mon règlement de 37 € par véhicule, par chèque à l'ordre de l'Automobile Club.

Date Signature

L'adhérent reconnaît avoir pris connaissance des conditions d'application de la garantie contenues dans la convention d'assistance aux personnes et aux véhicules en sa possession.

Ces prestations sont garanties par contrat souscrit auprès de **Mondial Assistance**, entreprise régie par le Code des Assurances.

*Les durées de prêt mentionnées s'entendent en nombre de jours maximum. Ces prêts sont possibles autant de fois que nécessaire.

**Tarifs référence 2014.